



L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) est une aide financière de l'état permettant d'aider les familles à financer les dépenses liées à la [rentrée scolaire](#).

Celle-ci est versée sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé & âgé de 6 à 18 ans. Le montant varie en fonction de l'âge de l'enfant.

En 2020, il s'échelonne comme suit après décompte de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) :

- 6-10 ans : 368,84€
- 11-14 ans : 389,19€
- 15-18 ans : 402,67€

L'enfant concerné par l'ARS doit ou être scolarisé / inscrit au CNED à la rentrée concernée, ou être en apprentissage avec une rémunération inférieure ou égale à 55% du SMIC.

Sachez que la CAF propose d'autres aides aux familles comme l'aide au déménagement, en effet si vous [achetez un bien](#) ou simplement [déménagez](#) pour un logement plus grand à l'arrivée d'un nouvel enfant, la CAF vous propose là aussi un soutien financier.

Découvrez [ici](#) les démarches à effectuer pour obtenir l'allocation de rentrée scolaire.